Informations de base

2016/2078(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Responsabilité du propriétaire et soins aux équidés **Subject** 3.10.04.02 Protection des animaux	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural	GIRLING Julie (ECR)	23/02/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive MELO Nuno (PPE) DENANOT Jean-Paul (S&D) MÜLLER Ulrike (ALDE) HAZEKAMP Anja (GUE/NGL) SEBASTIA TALAVERA Jordi Vicent (Verts/ALE)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Agriculture et développement rural	ANDRIUKAITIS Vytenis Povilas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2017	Vote en commission		
01/02/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0014/2017	Résumé
13/03/2017	Débat en plénière		
14/03/2017	Décision du Parlement	T8-0065/2017	Résumé
14/03/2017	Résultat du vote au parlement		
14/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2078(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/8/06482

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE589.295	16/09/2016	
Amendements déposés en commission		PE594.022	16/11/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0014/2017	01/02/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0065/2017	14/03/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)390	22/08/2017	

Responsabilité du propriétaire et soins aux équidés

2016/2078(INI) - 01/02/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative de Julie GIRLING (ECR, UK) sur la propriété responsable et les soins des équidés.

Les députés ont reconnu **l'apport économique, environnemental et social considérable des équidés** dans l'ensemble de l'Union. Le secteur des équidés de l'Union est évalué à plus de 100 milliards EUR par an tandis que près de 900.000 emplois sont créés par le seul secteur des sports équestres.

Les équidés présents dans l'Union européenne, estimés à **7 millions de têtes** sont les plus polyvalents des animaux; source de lait et de viande, ils sont aussi des athlètes, animaux de compagnie, animaux de travail pour les transports, le tourisme, la sylviculture, l'agriculture et la thérapie, animaux de recherche et des animaux sauvages et semi-sauvages.

Dans ce contexte, les députés ont demandé **que la filière des équidés soit mieux reconnue au niveau européen**, de même que ses bienfaits pour l' économie rurale, et qu'elle soit davantage intégrée dans les différents dispositifs de la politique agricole commune (PAC). Ils ont encouragé les États membres à mettre en place des conditions propices à la viabilité des activités sur les exploitations.

Orientations européennes: la Commission est invitée à élaborer des orientations européennes en matière de **bonnes pratiques** dans le secteur des équidés à l'intention de divers utilisateurs et spécialistes. Ces orientations devraient :

- **tenir compte du rôle plurifonctionnel des équidés** en prévoyant des orientations sur l'élevage responsable, la santé et le bien-être des animaux et les avantages de la stérilisation des équidés, les activités touristiques, l'agriculture, le transport adapté aux espèces et l'abattage, ainsi que la protection contre les pratiques frauduleuses, notamment le dopage ;
- **être accessibles** dans divers formats et langues aux éleveurs, aux exploitations agricoles, aux écuries, aux transporteurs et aux abattoirs.

Tourisme durable : les députés ont demandé à la Commission de renouveler son engagement en faveur de l'élaboration d'une **charte européenne du tourisme durable et responsable**, qui devait contenir des informations pour aider les touristes à opérer des choix respectueux du bien-être animal au moment de décider d'utiliser ou non les services d'équidés de travail.

Protection des animaux et propriété responsable: la Commission devrait s'engager à mettre en place de nouveaux **centres de référence** pour la protection et le bien-être des animaux en vue d'améliorer le respect et la mise en application uniforme de la législation, d'information sur le bien-être des animaux. La Commission est invitée à :

- proposer une réduction de la durée maximale pour tous les transports de chevaux destinés à l'abattage,
- élargir les recherches scientifiques afin de développer des méthodes d'abattage sans cruauté plus adaptées aux équidés.

Les députés ont rappelé le principe selon lequel tout traitement cruel et abusif de la part d'un propriétaire, entraîneur ou palefrenier ou d'une autre personne **ne saurait être toléré**. Les États membres devraient appliquer des dispositions législatives plus strictes contre la maltraitance et enquêter sur les pratiques inhumaines et les infractions aux dispositions sur le bien-être des équidés qui seraient signalées.

Enfin, le rapport a insisté sur la nécessité d'une **clarification de la législation sur la TVA** applicable à la filière équine afin de contribuer à un développement de la filière cheval favorable à la croissance et à l'emploi.

Responsabilité du propriétaire et soins aux équidés

2016/2078(INI) - 14/03/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 656 voix pour, 10 contre et 27 abstentions, une résolution sur la propriété responsable et les soins des équidés.

Les députés ont reconnu **l'apport économique, environnemental et social considérable des équidés** dans l'ensemble de l'Union. Le secteur des équidés de l'Union est évalué à plus de 100 milliards EUR par an tandis que près de 900.000 emplois sont créés par le seul secteur des sports équestres.

Reconnaissance de la filière : les équidés présents dans l'Union européenne, estimés à **7 millions de têtes** sont les plus polyvalents des animaux; source de lait et de viande, ils sont aussi des athlètes, animaux de compagnie, animaux de travail pour les transports, le tourisme, la sylviculture, l' agriculture et la thérapie, animaux de recherche et des animaux sauvages et semi-sauvages.

Par conséquent, le Parlement a demandé que la filière des équidés soit **mieux reconnue au niveau européen**, de même que ses bienfaits pour l' économie rurale, et qu'elle soit davantage intégrée dans les différents dispositifs de la politique agricole commune (PAC). Il a encouragé les États membres à mettre en place des conditions favorables pour la viabilité des activités sur les exploitations.

Orientations européennes: la Commission est invitée à élaborer des orientations européennes en matière de **bonnes pratiques** dans le secteur des équidés à l'intention de divers utilisateurs et spécialistes. Ces orientations devraient :

- **tenir compte du rôle plurifonctionnel des équidés** en prévoyant des orientations sur l'élevage responsable, la santé et le bien-être des animaux, les activités touristiques, l'agriculture, le transport adapté aux espèces et l'abattage, ainsi que la protection contre les pratiques frauduleuses, notamment le dopage ;
- **être accessibles** dans divers formats et langues aux éleveurs, aux exploitations agricoles, aux écuries, aux transporteurs et aux abattoirs.

Les États membres devraient définir des **orientations volontaires** pour protéger les équidés de travail contre le surmenage et l'exploitation économique.

Tourisme durable : les députés ont demandé à la Commission de renouveler son engagement en faveur de l'élaboration d'une **charte européenne du tourisme durable et responsable** et à publier des orientations en matière de modèles touristiques respectueux du bien-être des animaux pour les équidés de travail.

Protection des animaux et propriété responsable: les propriétaires d'équidés devraient posséder un **niveau minimal de connaissance** des soins à apporter aux équidés de façon à pouvoir assumer la responsabilité personnelle pour le bien-être des animaux dont ils ont la charge. Le Parlement a souligné l'importance des futurs **centres de référence** pour la protection et le bien-être des animaux et a invité Commission à :

- encourager les échanges de bonnes pratiques et de programmes éducatifs des divers États membres en matière de bien-être des animaux ;
- inspecter régulièrement les abattoirs autorisés et augmenter le nombre de contrôles des exploitations productrices de lait d'ânesse et de jument;
- proposer une réduction de la durée maximale pour tous les transports de chevaux destinés à l'abattage ;
- favoriser les échanges de bonnes pratiques pour faciliter l'utilisation raisonnée des médicaments pour les équidés ;
- élargir les recherches scientifiques afin de développer des méthodes d'abattage sans cruauté plus adaptées aux équidés.

Les députés ont rappelé le principe selon lequel tout traitement cruel et abusif de la part d'un propriétaire, entraîneur ou palefrenier ou d'une autre personne **ne saurait être toléré**. Les États membres devraient appliquer des dispositions législatives plus strictes contre la maltraitance et enquêter sur les pratiques inhumaines et les infractions aux dispositions sur le bien-être des équidés qui seraient signalées.

La résolution a demandé une **clarification de la législation sur la TVA** applicable à la filière équine afin de contribuer à un développement de la filière cheval favorable à la croissance et à l'emploi. Elle a également appelé à soutenir l'action du ***European Horse Network*** et de ***l'European State Stud Association*** car ils jouent un rôle important dans le développement de la filière équine européenne.